

# AVIS PUBLIC



## **ORDONNANCE NUMÉRO 2144, 0-28 ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2144, 0-28 intitulée : *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juin 2022.*

Cette ordonnance entre en vigueur le 14 juin 2022 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Montréal le 14 juin 2022.

**La Secrétaire d'arrondissement  
Guylaine Champoux, avocate**